

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, Monsieur PIEL Pierrick, M PAVOINE Jérôme, Mme GUILLOTTEL Valérie, Mme GABILLARD Noëlla.

Absente : Mme GERBET Morgane

Excusés : Mme LITWINSKI Maëlle, M RIAUD Jean-Paul, M MAHAUD Didier, Mme BRIZOUX Jacqueline, M ALLAIN Thomas, M LUBOWIECKI Olivier.

Secrétaire de Séance :

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars.
- Budget Commune Décision modificative de budget N°1 : subvention exceptionnelle pour le budget CCAS
- Renouvellement de la convention à la mission de délégué à la protection des données mutualisé du CDG 35
- Décision concernant la mise à disposition d'un emplacement pour un commerce ambulant
- Subvention aux associations
- Décision concernant la convention Argent de poche
- Droit de préemption parcelles ZB 115 et ZB 18
- Marquage au sol de la commune : choix de l'entreprise pour les travaux
- Décision concernant les travaux du SDE35 : Eclairage du terrain de football
- Décision concernant la location du hangar impasse de la fontaine

Objet – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2022.

Délibération 2022/031

Objet – **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1**

Au vu de la crise en Ukraine, le CCAS de la commune de Mernel a décidé lors de sa réunion le 30 mars 2022, d'adopter une augmentation de son budget afin de venir en aide aux réfugiés arrivés il y a peu sur le territoire. Pour subvenir à cette dépense il est nécessaire d'augmenter la subvention du budget

principal vers le budget CCAS. De fait, Monsieur le maire propose d'adopter la décision modificative décrite ci-après pour le budget principal de la commune.

Fonctionnement :

Articles / Op° - Chap	Intitulé – Subvention exceptionnelle crise ukrainienne	Montant
D 011 – 6188	Autres frais divers	- 300 euros
D 011 – 6226	Honoraires	- 1500 euros
D 011 – 660631	Fournitures d'entretien	- 2000 euros
D 011 – 6068	Autres matière et fournitures	- 337.33 euros
D 065 – 657362	CCAS	+ 4137.33 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Principal décrite ci-dessus.

Délibération 2022/032

Objet – **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION A LA MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES MUTUALISE DU CDG 35**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2018 la commune de Mernel a souscrit une convention avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine concernant la mission de délégué à la protection des données mutualisé. Cette convention, négociée via la communauté de communes était prévue pour 3 ans et elle a été renouvelée partiellement en 2021 en attendant la fin des nouvelles négociations (portant notamment sur les tarifs). Ces négociations ayant abouties, Monsieur le Maire indique que le centre de gestion a adressé en mairie une nouvelle version de la convention liée à cette mission et propose, de lui donner délégation afin de signer ce document.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention présenté par Monsieur le Maire concernant la mission de délégué à la protection ces données mutualisé du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2022/033

Objet – **DECISION DE PRINCIPE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR UN COMMERCE AMBULANT**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu en mairie une demande d'un commerce ambulancier voulant s'implanter sur la commune. Il s'agit d'un commerce de type restauration rapide, et les gérants de ce commerce souhaiteraient exercer cette activité le jeudi soir de 18h à 21h45.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'implantation de ce commerce ambulancier.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté municipal allant dans ce sens, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2022/034

Objet – **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS– RESIDENCE « LES AMIS DE BEL AIR »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par la Résidence « Les amis de Bel air » parvenue à la mairie pour l'année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention de 280 euros au titre de l'année 2022.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2022/035

Objet – **ARGENT DE POCHE – CONVENTION AVEC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la communauté de communes a souhaité reconduire le dispositif argent de poche tel qu'il a été mis en place en 2021. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention liée au dispositif.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au dispositif Argent de poche pour l'année 2022.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2022/036

Objet – **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PARCELLES ZB 115 et ZB 18**

Vu l'article L.213-2 du Code de l'urbanisme,

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la vente des parcelles ZB 115 et ZB 18, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption urbain.

DECIDE de **ne pas exercer** le droit de préemption concernant la vente des parcelles ZB 115 et ZB 18

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant

Délibération 2022/037

Objet – **MARQUAGE AU SOL DE LA COMMUNE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Piel, adjoint à la voirie, de présenter les différents devis reçus concernant le marquage au sol de la commune.

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise **la mieux-disante** est l'entreprise AVOMARQ pour un montant de 5 393.35€ H.T (6 472.02€ TTC) avec un marquage en partie résine à chaud et résine à froid.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de Monsieur PIEL, pour ces travaux de marquage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise AVOMARQ pour la réalisation du marquage au sein de la commune, pour un coût de 5 393,35€ H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2022/038

Objet – **RENOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC – TERRAIN DE FOOTBALL.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine pour une rénovation de l'éclairage public au niveau du terrain de football. Il indique que le coût de cette extension est estimé à 77 711.18 euros H.T à charge de la commune pour un cout total de 97 138,98 euros H.T. (soit 116 566,77 euros T.T.C).

Dans ce cadre, il présente une convention liée à la réalisation de cette opération et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet sommaire lié aux travaux de rénovation de l'éclairage public du terrain de football.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention liée à la réalisation de cette opération.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer cette convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2022/039

Objet – LOCATION D'UN HANGAR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un espace pour ranger les véhicules ou stocker les différents outils ou produits paraissait utile pour les services techniques. L'opportunité de louer un tel espace s'est présentée avec le hangar de M RAFFEGEAU situé impasse de la fontaine.

La proposition du propriétaire est une location pour un prix de 80 € par mois. Monsieur le Maire propose au conseil d'accepté cette proposition et de lui donner l'autorisation de signer les documents afférents.

POUR : 6

ABSTENTION : 2

Après avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité de ses membres :

APPROUVE la location d'un espace de rangement pour les services techniques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location du hangar situé impasse de la fontaine.

DONNE à Monsieur le Maire l'autorisation de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses